



Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 88 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Danemark, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Turquie et Viet Nam : projet de résolution

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalem, Colombie, Costa Rica, Croatie, Égypte, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Suède et Ukraine

